

Groupe CASINO

A l'attention de Romain Piriou
Directeur Qualité

Paris, le 10 octobre 2017

Objet : suivi des engagements – contamination des aliments par les huiles minérales

Monsieur Piriou,

Près de deux ans après la publication des résultats des tests menés par foodwatch sur plus de 120 produits, dont quatre produits du groupe Casino, nous souhaitons refaire le point avec vous et obtenir une mise à jour de votre plan d'action suite à votre dernier courrier en date du 23 novembre 2016.

Dans nos échanges, vous vous étiez notamment engagés sur les demandes de foodwatch concernant les taux de MOSH et MOAH dans les denrées alimentaires. Les actions que vous aviez annoncées entreprendre concernent notamment les sources et les niveaux de contamination des aliments.

Le groupe Casino fait partie des six distributeurs en France à avoir pris des engagements contre la contamination des aliments par les huiles minérales pour les MDD. A l'approche de la fin du calendrier d'exécution annoncé, nous souhaiterions donc connaître le résultat des actions menées à ce jour (nombre et catégories de produits, tests et contrôles, identification d'actions complémentaires, etc.) ainsi que celles que vous prévoyez de mettre en œuvre au cours des prochains mois.

De plus, avez-vous cherché à obtenir et obtenu des engagements du côté des marques nationales ?

Par ailleurs, la Commission européenne a demandé officiellement début 2017 aux Etats membres et aux fabricants de transmettre sur le dossier des huiles minérales toute donnée disponible à l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). Le groupe Casino a-t-il transmis ses données dans le cadre de cet appel ?

Nous vous remercions par avance de bien **vouloir nous répondre d'ici le 20 octobre 2017.**

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Piriou, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Karine Jacquemart

Directrice générale, foodwatch France

Vitry sur Seine, le 27 octobre 2017

A l'attention de Madame Karine Jacquemart
Directrice Générale
Foodwatch France

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 10 octobre 2017 et tenons à vous assurer que le sujet de la contamination des denrées alimentaires par des huiles minérales de type MOSH et MOAH reste prioritaire au sein du Groupe Casino.

Nous vous confirmons que nous avons réalisé les mesures annoncées dans notre courrier du 23 novembre 2016 :

- envoi de courriers auprès de nos fournisseurs de produits tant à Marque Distributeur qu'à Marque Nationale sur nos exigences en terme de seuils de contamination notamment,
- campagnes d'analyses ciblées sur nos produits
- recherche et mise en place de solutions correctives lorsque les résultats dépassaient les seuils définis, pouvant parfois, aller bien au-delà du périmètre des emballages
- intégration d'une demande systématique d'utilisation de fibres vierges ou de barrières fonctionnelles lors des appels d'offre sur les marchés considérés les plus à risque
- suivi régulier de l'avancement des plans d'action ou de surveillance mis en place par nos fournisseurs de produits à Marque Distributeur
- veille scientifique et technique sur le sujet des huiles minérales et sur l'identification des sources potentielles de contamination.

Le courrier adressé aux Marques Nationales a permis de recevoir des messages plutôt satisfaisants en termes de connaissance du sujet par nos interlocuteurs. Malgré tout, et selon les marchés, certaines réticences sont apparues du fait de la non-adéquation entre leur catégorie de produit et la fiabilité de lecture des résultats avec les méthodes actuelles, ce qui est tout à fait cohérent avec les données des spécialistes des laboratoires rencontrés lors de l'International Fresenius Conference des 28 et 29 mars 2017 sur le sujet.

D'ici la fin de l'année, des rencontres sur le thème de l'alimentation et la santé vont avoir lieu avec nos fournisseurs de produits de Marque Nationale les plus importants. Le sujet des huiles minérales sera bien entendu à l'ordre du jour de ces rendez-vous.

En ce qui concerne la Recommandation 2017/84 sur la surveillance des hydrocarbures d'huiles minérales dans les denrées alimentaires et dans les matériaux et articles destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, nous avons manifesté notre souhait de transmettre nos résultats d'analyse auprès de la DGCCRF. Lors de ce rendez-vous, le 18 mai 2017, nous avons

demandé à nos interlocuteurs un contact pour l'envoi de nos bulletins issus des laboratoires ou un format de restitution consolidant le résultat de nos différentes analyses. Il semble qu'ils n'avaient pas envisagé que des entreprises individuelles participent volontairement à l'alimentation de cette Recommandation. Nous avons réitéré cette demande lors d'un récent rendez-vous avec la DDPP94.

Enfin, comme nous vous l'indiquions il y a un an, nous sommes toujours favorables à la mise en place d'une réglementation européenne concernant les MOSH et MOAH.

Nous restons à votre disposition pour évoquer plus en détail nos actions dans le cadre d'un rendez-vous.

Romain Piriou
Directeur Qualité

